

République Française
Département : HAUTES-PYRENEES
Arrondissement : Tarbes
SERON - Commune

Séance du mardi 20 janvier 2026

Délibération N° DE_001_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10
Date de la convocation : 13/01/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt janvier deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Chantal PAULIEN.

Présents : Chantal PAULIEN, Sébastien DAUBE, Christophe GRACIANNETTE, Jean-François SEBAT, Pascale BERNATET, Corinne DUHART, Valérie LASSALLE, David LESCLOUPE, Léone LHOSTE, Hervé PUCHEU

Représentés :

Absents et Excusés : David MONLEZUN

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Léone LHOSTE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : DEMANDE SUBVENTION FAR 2026

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que la maison située sur la plaine des sports, entre les stades de rugby est à vendre suite au décès de son propriétaire.

La succession étant terminée, c'est ASFA64 (action sociale familiale et accompagnement) qui gère le dossier pour l'héritaire qui est sous tutelle. Étant donné la situation du bâtiment, il serait dans l'intérêt de la commune de pouvoir l'acheter (entre les deux stades de rugby et près du vestiaire pour les féminines et près de l'antenne de téléphonie mobile).

Le montant de la vente est estimé à **40 000 € net vendeur par l'agence immobilière LOG'ICI.**

Elle propose donc de demander la prise en compte de cette somme sur la programmation 2026 du FAR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE la proposition de Mme le Maire ;
- AUTORISE Mme le Maire à solliciter de Monsieur le Président du Conseil Départemental l'inscription de la somme de **40 000 € H.T** sur la Programmation 2026 du FAR.

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le

ID : 065-216504225-20260120-DE_001_2026-DE



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Chantal PAULIEN
Président de séance

Léone LHOSTE
Secrétaire de séance